



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la recherche et de l'innovation**

Paris, le 02/10/2025

DÉCISION D'AGRÉMENT
(Dépenses d'innovation)

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu l'article 244 quater B du code général des impôts,

Vu la demande présentée par l'organisme,

Décide d'accorder l'agrément, prévu au 6° du k du II de l'article 244 quater B du code général des impôts pour les organismes de recherche privés, à :

SECAD

(siren : **326083227**)

Cet agrément est accordé au titre des années : **2025,2026,2027**.

Le renouvellement de cet agrément se fera sur demande expresse, avant le terme de la dernière année.

Pour le ministre et par délégation
la cheffe du service de l'innovation,
du transfert de technologies
et de l'action régionale


Estelle DHONT PELTRAULT



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de l'innovation,
du transfert de technologie
et de l'action régionale
Département des politiques d'incitation à la R&D
DGRI C1**

Affaire suivie par :
Baptiste NGUYEN
ciragrement@recherche.gouv.fr

1 rue Descartes
75231 Paris SP 05

**Direction générale
de la recherche et de l'innovation**

Paris, le 02/10/2025

SECAD
ZAC LES PELLANTS
01430 ST MARTIN DU FRENE
À l'attention de Monsieur CEDRIC NIOGRET

Monsieur,

Vous avez adressé au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) une demande d'agrément en tant qu'entreprise exécutant des travaux de conception de prototypes ou d'installations pilotes de produits nouveaux pour le compte de sociétés.

J'ai le plaisir de vous informer que votre demande a reçu un avis favorable et vous prie de trouver, ci-joint, la décision d'agrément au titre des années 2025,2026,2027, qui reconnaît la capacité de votre entreprise à mener des travaux de ce type.

Afin de permettre à vos donneurs d'ordre de déclarer les montants des activités d'innovation éligibles au crédit d'impôt innovation conformément au 6° du k du II de l'article 244 quater B, je vous recommande d'identifier les opérations que ceux-ci vous confient avec précision dans vos factures.

Sauf opposition de votre part, qui peut être exercée à tout moment auprès de mon service, les coordonnées de votre entreprise figureront dans les listes des entreprises agréées au titre du crédit d'impôt innovation sur les sites du MESR et du Ministère de l'Economie et des Finances :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/cir-et-cii-liste-des-organismes-experts-bureaux-de-style-et-stylistes-agrees-46513>

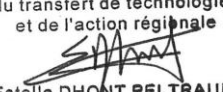
<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/aides-et-financement/credits-d-impots/l-agrement-au-credit-impot-innovation>

Toutes les informations concernant les dossiers de demande d'agrément et le calendrier des dates de dépôt des dossiers de demande de renouvellement d'agrément sont disponibles sur les sites Internet du MESR et du Ministère de l'Economie.

Je vous saurais gré de me tenir informée de toute modification significative de votre activité qui impliquerait un réexamen de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre et par délégation
la cheffe du service de l'innovation,
du transfert de technologies
et de l'action régionale


Estelle DHONT PELTRAULT